



Communiqué

de l'agence sur les drogues de l'UE à Lisbonne

L'USAGE DE CANNABIS ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Cannabis au volant: nouvelle foire aux questions pour l'élaboration de politiques

(23 mai 2018, LISBONNE) Quels sont les effets du cannabis sur la conduite? Les produits de cannabis comestibles et le cannabis fumé affectent-ils les conducteurs de la même façon? Comment la loi devrait-elle prendre en charge les conducteurs qui consomment du cannabis à des fins médicales?

Voilà quelques-unes des questions auxquelles répond un nouveau document sur le cannabis au volant publié aujourd'hui par l'**Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)** et le **Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (CCDUS)**⁽¹⁾.

Les politiques sur le cannabis évoluent constamment partout dans le monde⁽²⁾, d'où un intérêt accru envers la question du cannabis au volant. La nouvelle publication vient informer les responsables de l'élaboration de politiques sur le cannabis des dernières connaissances et des plus récents développements en la matière.

Le document s'inspire des données probantes présentées lors du **troisième Colloque international sur la drogue au volant**, qui a eu lieu le 23 octobre 2017, à Lisbonne⁽³⁾. Collaboration entre l'**EMCDDA**, le **CCDUS**, le programme international du National Institute on Drug Abuse (NIDA) des États-Unis et la New Zealand Drug Foundation, ce colloque a réuni plus d'une centaine de personnes, dont des chercheurs, des praticiens et des experts en politique de plus de 30 pays.

Le document répond à 15 questions regroupées selon les quatre thèmes abordés lors du colloque:

- Défis qui se posent pour les modèles réglementaires
- Drogue: dépistage, analyse et détection
- Prévention du cannabis au volant
- Perspectives futures pour la recherche et la surveillance

Le document aborde de nombreux aspects de la question, dont l'utilité des tests biologiques et comportementaux pour évaluer l'affaiblissement des facultés causé par le cannabis, certains problèmes que posent ces tests, les effets du cannabis inhalé par rapport à ceux des produits de cannabis comestibles et les difficultés qui surviennent quand les conducteurs prennent plus d'une substance (p. ex. cannabis et alcool). Le document décrit aussi quelques interventions possibles en cas de cannabis au volant et indique que les pénalités imposées doivent s'accompagner d'activités de sensibilisation visant à dissiper les perceptions erronées des jeunes sur le niveau de risque impliqué.

Le cannabis (à des fins médicales ou récréatives) n'étant plus illégal dans certaines juridictions, les lois sur le cannabis au volant pourraient finir par ressembler à celles sur l'alcool au volant. Par exemple, plusieurs pays travaillent à rédiger des lois prévoyant des limites maximales permises de drogue dans le sang. Avec de telles lois, semblables à celles pour l'alcool, tout conducteur qui dépasserait la limite fixée commettrait une infraction, sans qu'il faille prouver qu'il y a affaiblissement des facultés. Cela dit, peu importe l'approche choisie, des évaluations continues seront cruciales.

⁽¹⁾ www.emcdda.europa.eu/publications/joint-publications/cannabis-and-driving

⁽²⁾ Pour en savoir plus, voir *Cannabis policy: status and recent developments*
www.emcdda.europa.eu/topics/cannabis-policy_en

⁽³⁾ Pour en savoir plus, voir www.emcdda.europa.eu/meetings/2017/3rd-symposium-drug-impaired-driving